



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École La Relève

Date d'évaluation du plan de lutte : mai 2026

Date du CE : 18 juin 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le portrait est toujours d'actualité, par contre, nous sommes passés du baromètre comportemental au module SOI. L'équipe est en mode d'appropriation de ce nouvel outil et il est possible que certains événements n'aient pas été comptabilisés à l'aide de cette nouvelle plateforme. Voici les données en date du 18 mai 2026
Comportements à risque (frappe, pousse ou donne un coup un autre élève, colère incontrôlable, crie, menaces verbales, lance des objets, s'automutile, se sauve de l'école, vole) - primaire 39; préscolaire 15
Comportements à modifier (bouscule, bavarde pendant les explications, langage inapproprié, ne respecte pas les consignes, impolitesse, manque de respect, attitude négative, ignore les demandes de l'adulte, brise du matériel, perturbe le climat de la classe, refuse de collaborer, ne respecte pas les règles de conduite) - primaire 249; préscolaire 13
Comportements à surveiller - primaire 432; préscolaire 9.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : En fin d'année scolaire, recensement de l'ensemble des situations pour dresser un portrait complet et à jour.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Partiellement, nous avons eu peu d'occasions de faire de la formation auprès des membres de notre équipe, surtout avec les gens qui sont en insertion professionnelle. Nous n'avons pas réussi à mettre en phase les ateliers de prévention pour l'ensemble des élèves avec l'aide de notre TES.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, nos priorités demeurent les mêmes et nos actions sont en lien avec ces priorités. Nous devons tenter d'offrir plus d'ateliers de prévention pour agir en amont des situations conflictuelles.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Prédéterminer des moments pour les ateliers de prévention afin de prévoir les ressources nécessaires pour que ces ateliers puissent avoir lieu.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Les méthodes prévues pour impliquer et informer les parents sont efficaces. Les membres de notre équipe s'efforcent de communiquer avec eux lorsque des situations surviennent. De plus, plusieurs utilisent des moyens alternatifs pour supporter nos outils (comme le SOI) avec les parents qui ont plus de difficultés à accéder à ces derniers.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Les modalités sont efficaces. Étant un petit milieu, la proximité avec les élèves et les parents est mise de l'avant, et ce pour tous les membres du personnel (enseignants, secrétaire, direction, tes...) Les façons pour entrer en communication avec nous et pour signaler un événement de violence ou d'intimidation sont connues et diffusées largement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

La confidentialité est assurée avec les moyens mis en place. Par contre, nous n'utilisons plus le baromètre comportemental, il est donc important de noter que notre recensement des notes avec un caractère confidentiel se fait maintenant à l'aide du module SOI.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Enlever le baromètre comportemental puisque nous ne l'utilisons plus.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

La direction réagit promptement lorsqu'elle est informée d'une plainte au protecteur de l'élève. Les personnes impliquées sont rapidement mises à contribution tout en respectant le caractère confidentiel des situations. Une attention particulière est portée sur l'importance d'informer les personnes impliquées et personnes d'autres.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Nos mesures de soutien et d'encadrement sont efficaces. Puisque nous avons eu moins de situations que les années passées, nous avons été en mesure d'investir plus de temps avec les témoins et les gens en périphérie des conflits, et ce, sans négliger les victimes et les instigateurs.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Nous croyons que l'élément le plus important pour qu'un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence se sente en sécurité est le retour qui est fait suite aux événements. Les sanctions que nous mettons en place vont aider à accentuer le sentiment de sécurité puisqu'elles font partie du retour postsituation. La notion de réparation est fort importante et mise de l'avant dans notre milieu.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Bien que le suivi auprès des élèves impliqués soit fait de façon systématique, nous n'avons pas toujours utilisé la méthode du 2-1-1 (deux jours, une semaine et un mois après l'événement). Nous devons tenter de le faire de façon régulière.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

À maintenir, mais à mettre en place de façon systématique.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Ce type de formation sera à mettre en place dès l'an prochain. Plusieurs membres de l'équipe ont suivi des formations, mais nous devons harmoniser le tout dans un format semblable pour tous.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui, nous avons revu le plan de lutte en début d'année pour y incorporer les violences à caractère sexuel. L'équipe est très au fait de l'importance d'intervenir rapidement et efficacement dans de telles situations.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Mettre en place les formations obligatoires.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐	☒	☐
Le personnel est mobilisé.	☐	☐	☒
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐	☒	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☒	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☒	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐